



## Obtention d'une carte de séjour

Par **nessty**, le **13/11/2008 à 02:54**

Bonjour,  
Je suis français et ma concubine est en situation irrégulière sur le territoire français.  
Nous venons d'avoir un bébé.  
De plus, j'ai trouvé un travail en Nouvelle-Calédonie et nous devons tous partir ensemble au mois de Janvier 2009.  
Où peut-être obtenir un titre de séjour provisoire afin d'effectuer le voyage puis revenir.  
Que faire?  
Je voudrais savoir si le dossier de ma concubine pourra être prioritaire.  
Merci pour l'attention que vous porterez à ce message.  
**URGENT**  
CONTACT: agbo77@hotmail.fr

Par **avocat droit public**, le **14/11/2008 à 17:50**

Le seul moyen que je vois c'est de vous marier avec votre concubine, si vous avez déjà au moins 6 mois de vie commune.  
Cela lui permettra de solliciter un visa de long séjour auprès de la préfecture puis une carte de séjour vie privée et familiale d'une durée d'un an.  
Mais en tout état de cause, cela ne pourra se faire pour janvier 2009.  
Eric HALPERN  
Avocat à la Cour  
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **nessty**, le **18/11/2008 à 17:33**

Bonjour Mr l'Avocat,  
Merci de m'avoir répondu pour cette question.  
Cordialement Mr GRAN